

SESSAD spécialiste : SAFEP/SAAAS 07-26

36, rue Gustave-Eiffel
26000 VALENCE

☎ 04 75 58 87 02

Espace Aden, 14, rue du travail
07400 LE TEIL

☎ 04 75 52 18 20

📧 safep-saaas07-26@lespepsra.org

À qui s'adressent les SAFEP et SAAAS 07-26 ?

Implantés dans le département de l'Ardèche et de la Drôme,
Le **SAFEP** (service d'Accompagnement familial et d'éducation précoce) accompagne les enfants **de la naissance à 3 ans** déficients visuels avec ou sans troubles associés et leurs représentants légaux.

Le **SAAAS** (Service d'Aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation) accompagne les enfants/jeunes **de 3 à 20 ans** déficients visuels avec ou sans troubles associés.

L'orientation par notification au SAFEP et SAAAS est prononcée par la MDPH.

L'admission est prononcée par la direction des services après un entretien

Composition de l'équipe

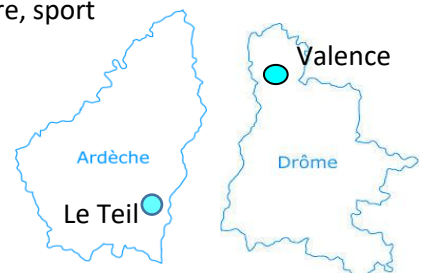
Directrice de pôle, Directrice adjointe
Secrétaire
Médecin ophtalmologiste
Orthoptiste
Psychologue
Monitrice éducatrice
Educateur spécialisé
Ergothérapeute
Psychomotricienne
Instructrice en locomotion
Enseignante spécialisée de l'Education nationale
Agent de service

Une logique de partenariat associant les médecins ophtalmologistes, les structures d'accueil de la petite enfance, les Ets scolaires, sociaux et médico-sociaux, le secteur libéral, sanitaire, d'apprentissage et professionnels, les communes, les associations de parents, l'ARS, l'Inspection académique, le CTRDV...



Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h,
Le vendredi jusqu'à 12h



Les missions principales des services depuis 2005

Assurer un accompagnement individualisé de l'enfant/jeune, afin de lui permettre dans son parcours :

- De **développer tous ses potentiels** et **soutenir son développement personnel** en milieu ordinaire
- D'acquérir un **maximum d'autonomie** dans sa vie quotidienne
- De **soutenir sa scolarité, ses études** en lien avec l'Éducation nationale ou les services universitaires
- De **favoriser l'inclusion sociale**, préprofessionnelle et professionnelle et l'accès aux droits : éducation, santé, vie sociale, travail, culture, sport

/// SOLIDARITÉ // ÉGALITÉ // CITOYENNETÉ // LAÏCITÉ

www.lespepsra.org

Résumé du projet de service

Dans le but d'une inclusion sociale, le SAFEP [spécialisé dans un accompagnement précoce du tout petit enfant] et le SAAAS, offrent aux enfants/jeunes déficients visuels avec ou sans troubles associés et leurs familles des moyens de compensation du handicap.

Les spécificités du travail des SAFEP-SAAAS

Sur la base du projet individuel d'accompagnement codécidé avec les représentants légaux et évalué périodiquement, des actions sont menées dans les différents lieux de vie de la personne accompagnée avec la prise en compte de la vie familiale, scolaire et sociale.

L'accueil se veut personnalisé, ainsi les SAFEP & SAAAS accueillent l'enfant, ses représentants légaux et/ou le jeune majeur avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisées souples et évolutives dans le temps afin de répondre au mieux aux demandes exprimées et besoins repérés.

L'accompagnement peut être au long cours et les professionnels peuvent intervenir par « fenêtres » en fonction des compétences et possibilités de l'enfant/jeune.

Les services disposent au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'éducateurs-coordonnateurs. Interlocuteurs privilégiés, ils recueillent les attentes des familles et assurent le suivi du projet et la coordination d'actions dans le respect de leurs choix.

Le travail des services va au-delà de l'accompagnement individualisé de l'enfant, du jeune, dans la mesure où les actions codécidées avec les représentants légaux, nécessitent des temps de concertation, de coordination avec des partenaires repérés dans le parcours de l'enfant/jeune. Les représentants légaux restent les acteurs principaux du projet.

Le SAAAS s'inscrit dans un réseau régional « le SARADV » (Dispositif Soins et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience visuelle) et peut s'appuyer sur les services du CTRDV (mise à disposition de l'équipe mobile composée d'instructeurs de locomotion, d'ergothérapeutes, d'un informaticien et d'un service de transcription braille et documents agrandis).

Actions individuelles et/ou collectives proposées dans un accompagnement global de la personne avec une visée inclusive au sein de la société

- Évaluation fonctionnelle, expertise et conseils dans la basse vision
- Rééducation thérapeutique par fenêtre
- Aide aux démarches des droits de la personne handicapée, de la dotation de matériel spécialisé
- Intervention en mobilité et en vie journalière avec l'appui de l'équipe mobile du CTRDV
- Temps de concertation et de coordination avec les personnes intervenant dans le parcours du jeune
- Accompagnement pédagogique spécialisé, avec l'enseignant spécialisé de l'Éducation nationale
- Temps éducatifs, de transposition de techniques et/ou de sensibilisation à la déficience visuelle auprès des personnes intervenant dans l'environnement proche de la personne accueillie (AVS, enseignant de la classe d'accueil, famille élargie...).
- Adaptations de documents par le Centre technique régional pour la déficience visuelle (CTRDV) en lien avec les établissements scolaires
- Prêt conventionné de matériel spécialisé, pour essai, par le CTRDV ou par le SAAAS sous réserve des disponibilités
- Soutien psychologique ponctuel ou régulier.
- Groupes de parole à destination des : parents, fratrie, famille
- Regroupements, ateliers par thématiques en direction :
 - des jeunes et leurs parents, des jeunes et le monde professionnel
- Après la sortie du service (CASF) : un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle.